

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de Cayenne

15, avenue du Général de Gaulle
BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX

TEL : 05.94.29.75.80

RECEPISSE DE DEPOT

GUYANE INVESTISSEMENT

339, chemin Saint-Antoine
Route de Montabo
97300 CAYENNE

V/REF :

N/REF : 96 B 6 / 2018-B-1356

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Cayenne certifie qu'il a reçu le 24/08/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 15/11/2017

Concernant la société

SOCIETE DE TRANSPORTS DIVERS ET DE TRAVAUX PUBLICS

Société à responsabilité limitée

2 Zone Artisanale de la Charbonnière

97320 Saint-Laurent-du-Maroni

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1356 le 14/11/2018

R.C.S. CAYENNE TMC 403 513 682 (96 B 6)

Fait à Cayenne le 14/11/2018,

Le Greffier



2018/13/13 SF

SOCIETE DE TRANSPORTS DIVERS ET DE TRAVAUX PUBLICS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 250 000 euros
SIEGE SOCIAL : Parcelle n°2
Zone Artisanale de la Charbonnière
97320 SAINT LAURENT DU MARONI
RCS : CAYENNE 403 513 682

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 NOVEMBRE 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 font apparaître un bénéfice de 210 491 euros et décide d'affecter ce résultat comme suit :

- La somme de 120 491 euros au compte "Report à Nouveau"
- Attribution aux associés d'un dividende d'un montant total de 90 000 euros prélevé sur les résultats réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, comme suit :

- Monsieur RINO Robert
La somme de 81.000 euros
- Monsieur RINO Dominique
La somme de 9.000 euros

Etant rappelé que la société prélèvera à la source le montant de la CSG et de la CRDS que les associés doivent payer sur le montant du dividende distribué.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculée sur la totalité de son montant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que le montant du dividende mis en distribution au cours des trois exercices a été le suivant :

Exercice	Nombre de parts	Dividende global	Abattement
31.12.2014	10.000	90.000 euros	40 %
31.12.2015	10.000	90.000 euros	40 %
31.12.2016	10.000	90.000 euros	40%

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le 14 Aout 2018
Mr RINO Robert

RR

2018 / 13 / 13 58

SOCIETE DE TRANSPORTS DIVERS ET DE TRAVAUX PUBLICS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 250 000 euros
SIEGE SOCIAL : Parcelle n°2
Zone Artisanale de la Charbonnière
97320 SAINT LAURENT DU MARONI
RCS : CAYENNE 403 513 682

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mil dix-huit,
Le 14 août,
A 17 heures,

Les associés de la société « SOCIETE DE TRANSPORTS DIVERS ET DE TRAVAUX PUBLICS » société à responsabilité limitée au capital de 250 000 euros divisé en 10000 parts de 25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social parcelle n°2, ZA de la Charbonnière, 97320 SAINT LAURENT DU MARONI, sur la convocation de la gérance.

Sont présent :

- Monsieur RINO Robert	
Neuf mille parts	
Numérotées de 1 à 9.000 9.000 parts
- Monsieur RINO Dominique	
Mille parts	
Numérotées de 9.001 à 10.000 1.000 parts
TOTAL	----- 10.000 parts

Seul associé présent et représentant plus de la moitié des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur RINO Robert, gérant associé, est présent.

Monsieur TORVIC Jean-Marie, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31 Décembre 2017,

RL

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2017,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport général du commissaire aux comptes,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au commissaire aux comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion de la gérance et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle approuve les dépenses ou charges non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du code général des impôts qui apparaissent dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour un montant total de 1 713 euros, correspondant à des charges et dépenses somptuaires, ainsi que l'imposition qui en résulte.

Elle approuve les autres charges non admises en déduction du résultat fiscal au 31 décembre 2017 qui s'élèvent à un montant total de 18 374 euros, correspondant à des amendes et pénalités pour 13 171 euros, et à la taxe sur les voitures particulières des sociétés pour 5 203 euros, ainsi que l'imposition qui en résulte.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

RR

De même, elle donne au commissaire aux comptes décharge de sa mission pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 font apparaître un bénéfice de 210 491 euros et décide d'affecter ce résultat comme suit :

- La somme de 120 491 euros au compte "Report à Nouveau"
- Attribution aux associés d'un dividende d'un montant total de 90 000 euros prélevé sur les résultats réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, comme suit :

- Monsieur RINO Robert
La somme de 81.000 euros
- Monsieur RINO Dominique
La somme de 9.000 euros

Etant rappelé que la société prélèvera à la source le montant de la CSG et de la CRDS que les associés doivent payer sur le montant du dividende distribué.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculée sur la totalité de son montant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que le montant du dividende mis en distribution au cours des trois exercices a été le suivant :

Exercice	Nombre de parts	Dividende global	Abattement
31.12.2014	10.000	90.000 euros	40 %
31.12.2015	10.000	90.000 euros	40 %
31.12.2016	10.000	90.000 euros	40%

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions intervenues aux cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RR

QUATRIEME RESOLUTION

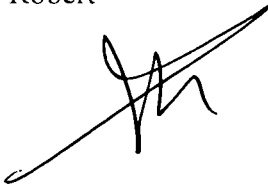
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés présents ou leur mandataire.

Mr RINO Robert

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop.

Mr RINO Dominique

A handwritten signature in black ink, featuring a large, rounded loop followed by a horizontal stroke and a small flourish.

2018/131/1356

**SOCIETE DE TRANSPORTS DIVERS ET DE TRAVAUX PUBLICS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 250 000 euros
SIEGE SOCIAL : Parcelle n°2
Zone Artisanale de la Charbonnière
97320 SAINT LAURENT DU MARONI
RCS : CAYENNE 403 513 682**

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle approuve les dépenses ou charges non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du code général des impôts qui apparaissent dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour un montant total de 1 713 euros, correspondant à des charges et dépenses somptuaires, ainsi que l'imposition qui en résulte.

Elle approuve les autres charges non admises en déduction du résultat fiscal au 31 décembre 2017 qui s'élèvent à un montant total de 18 374 euros, correspondant à des amendes et pénalités pour 13 171 euros, et à la taxe sur les voitures particulières des sociétés pour 5 203 euros, ainsi que l'imposition qui en résulte.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

De même, elle donne au commissaire aux comptes décharge de sa mission pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 font apparaître un bénéfice de 210 491 euros et décide d'affecter ce résultat comme suit :

- La somme de 120 491 euros au compte "Report à Nouveau"
- Attribution aux associés d'un dividende d'un montant total de 90 000 euros prélevé sur les résultats réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, comme suit :

- Monsieur RINO Robert
la somme de 81.000 euros
- Monsieur RINO Dominique
la somme de 9.000 euros

Etant rappelé que la société prélèvera à la source le montant de la CSG et de la CRDS que les associés doivent payer sur le montant du dividende distribué.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit au profit des associés personnes physiques, à l'abattement de 40 % calculée sur la totalité de son montant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que le montant du dividende mis en distribution au cours des trois exercices a été le suivant :

Exercice	Nombre de parts	Dividende global	Abattement
31.12.2014	10.000	90.000 euros	40 %
31.12.2015	10.000	90.000 euros	40 %
31.12.2016	10.000	90.000 euros	40%

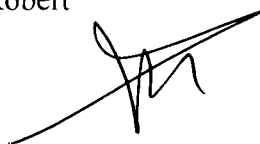
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve chacune desdites conventions intervenues aux cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mr RINO Robert



2018/12/13 56

SOCIETE DE TRANSPORTS DIVERS ET DE TRAVAUX PUBLICS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 250 000 euros
SIEGE SOCIAL : Parcelle n°2
Zone Artisanale de la Charbonnière
97320 SAINT LAURENT DU MARONI
RCS : CAYENNE 403 513 682

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Sur les comptes clos le 31 Décembre 2017

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels desdits exercices.

Ces documents ont été établis et sont présentés dans le respect du principe de prudence.

Le compte de résultat fait apparaître pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, un bénéfice de 210 491 euros, que nous vous proposerons d'affecter comme il sera dit ci-après.

Le rapport général de notre commissaire aux comptes, Monsieur TORVIC Jean-Marie, ainsi que son rapport spécial, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le rapport de gestion de la gérance ainsi que les comptes annuels et les autres renseignements s'y rapportant, et d'une manière générale tous les documents prévus par la législation en vigueur ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi. Il vous a été possible en conséquence d'en prendre connaissance si vous l'avez désiré.

A l'issue de la lecture de ce rapport de gestion, il vous sera donné lecture des rapports de Monsieur TORVIC Jean-Marie, commissaire aux comptes, qui vous permettrons également de compléter votre information sur la situation de la société.

A - Situation et évolution de l'activité de la Société

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, nous avons réalisé un Chiffre d'affaires de 2 932 649 euros, soit une diminution de 4,58 % environ par rapport à l'année précédente au cours de laquelle notre chiffre d'affaires s'élevait à 3 073 439 euros.

B - Comptes et résultat de l'exercice

Les charges d'exploitation ont augmenté de 2,01 % environ passant de 3 024 714 euros en 2016 à 3 308 535 euros en 2017.

RR

Elles sont notamment constituées par :

Postes de charges	31.12.2016	31.12.2017
Les achats de matières premières et autres approvisionnements	459 889 euros	459 473 euros
Les autres achats et charges externes	818 349 euros	876 130 euros
Les impôts, taxes et Versements assimilés	34 466 euros	43 505 euros
les frais de personnel	803 340 euros	828 345 euros
Les charges sociales	102 438 euros	111 580 euros
Dotations aux Amortissements	410 634 euros	347 631 euros
Dotations aux provisions	388 701 euros	425 563 euros

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 273 281 euros au 31 décembre 2017.

Nos charges financières ont connu une légère baisse, passant de 32 865 euros en 2016 à 32 160 euros en 2017.

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de 15 042 euros en 2017.

En conséquence, après soustraction des diverses charges et addition des divers produits le résultat obtenu est un bénéfice de 210 491 euros en 2017.

A l'actif du bilan, nous retrouvons des immobilisations corporelles pour un montant net total de 1 610 992 euros en 2017.

A l'actif circulant sont notamment comptabilisées :

Postes de charges	31.12.2017
Stocks de matières premières et autres	56 531 euros
Créances clients et comptes rattachés	1 679 097 euros
Autres créances	397 936 euros
Disponibilités	1 057 832 euros

RR

Au passif du bilan, les capitaux propres sont positifs à hauteur de 3 912 025 euros au 31.12.2017.

Les dettes de la société ont diminué passant de 1 476 845 euros au 31.12.2016 à 1 412 848 euros en 2017.

C – Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au **31 Décembre 2016** à la somme de 372 460 euros.

Elles sont décomposées comme suit :

	31 décembre 2016
Fournisseurs facture à recevoir	57 974 euros
Dettes à échoir	
Dettes échues depuis moins de 30 jours	146 031 euros
Dettes échues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	45 447 euros
Dettes échues depuis plus de 60 jours	122 208 euros

Au 31 Décembre 2017, elles s'élèvent à la somme de 426 103 euros.

Elles sont décomposées comme suit :

	31 décembre 2017
Fournisseurs facture à recevoir	36 117 euros
Dettes à échoir	
Dettes échues depuis moins de 30 jours	181 304 euros
Dettes échues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	51 132 euros
Dettes échues depuis plus de 60 jours	157 550 euros

D - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 210 491 euros de la manière suivante :

- La somme de 120 491 euros au compte "Report à Nouveau"
- Attribution aux associés d'un dividende d'un montant total de 90 000 euros prélevé sur les résultats réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Conformément à la loi, nous vous informons que le montant du dividende mis en distribution au cours des trois exercices a été le suivant :

Exercice	Nombre de parts	Dividende global	Abattement
31.12.2014	10.000	90.000 euros	40 %
31.12.2015	10.000	90.000 euros	40 %
31.12.2016	10.000	90.000 euros	40 %

RR

E – Conventions autorisées

Nous vous demanderons également d'approuver le rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, relatif aux conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce dont nous vous donnerons lecture avant de passer au vote des résolutions.

F- Présentation des comptes

Nous vous informons que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

G- Modifications intervenues dans la répartition du capital social

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, aucune modification n'est intervenue dans le capital social de la société.

H - Activités des filiales de la société et des sociétés contrôlées par elle

La société ne détient aucune participation dans une autre société.

I – Dispositions diverses

- prise de participation significative ou prise de contrôle (C. com, art. L. 233-6, al. 1) : néant
- activité des filiales et des sociétés contrôlées (C. com., art. L. 233-6, al. 2) : néant
- régularisation des participations croisées (C. com., art. R. 233-19) : néant

J - Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons que les dépenses ou charges non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du code général des impôts apparaissent dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour un montant total de 1 713 euros et correspondent à des charges et dépenses somptuaires.

Les autres charges non admises en déduction du résultat fiscal au 31 décembre 2017 s'élèvent à un montant total de 18 374 euros et correspondent à des amendes et pénalités pour 13 171 euros, et à la taxe sur les voitures particulières des sociétés pour 5 203 euros.

K - Perspectives d'avenir

On note une diminution de 4,58 % du CA en 2017 par rapport à 2016 qui est dû aux mouvements sociaux subis par la Guyane entre le mois de mars et avril.

Nos crédits et emprunts diminuent de 27,95% en 2017 par rapport à 2016, dus essentiellement à nos remboursements ainsi qu'aucune nouvelle acquisition sauf en fonds propres.

Nous conservons une capacité de remboursement très importante.

RR

Les encours clients augmentent légèrement en 2017 et représentent 57,26 % du chiffre d'affaires. Cette stagnation est le fruit des dispositions drastiques appliquées et d'une meilleure gestion des risques.

Toutefois, l'effort de relance des clients mené au cours des trois dernières années doit être maintenu et même intensifié afin de réduire le risque client.

Les retards de paiement de certaines collectivités continuent de pénaliser notre activité.

Le résultat obtenu en 2017 (+ 210 491 €) est inférieur à celui de l'année 2016 de 28,32 %. Cette baisse est due à la mauvaise conjoncture dû aux mouvements sociaux de mars et avril. Cela devrait nous permettre de maintenir nos capacités de financement.

Concernant les perspectives d'avenir, nous souhaitons mettre l'accent sur les points suivants :

- Formation du personnel notamment à une conduite plus économe
- Acquisition d'autocars neufs ou d'occasion pour palier à l'obsolescence du matériel
- Embauche d'une secrétaire comptable et d'un logisticien pour répondre à l'augmentation de notre activité

Nous sommes donc optimistes.

En tout état de cause, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour les exercices sur les comptes desquels vous avez à vous prononcer.

Nous vous remercions, Messieurs, de votre confiance.

A St-Laurent du Maroni
Le 14 Août 2018
La gérance
Mr RINO Robert



RR

2018/131 1356

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 4 rue du Bac		97320 SAINT LAURENT DU MARONI							
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *							
Numéro SIRET * 4 0 3 5 1 3 6 8 2 0 0 0 2 7									
		Exercice N. clos le. 31122017							
		N-1 31122016							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	<i>certificat. confort</i>				
		Frais de développement *	CX	CC					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 567		AC	5 525	42	1 192
		Fonds commercial (1)	AI	120 000		AI		120 000	120 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	190 643	AC		190 643	190 643	
		Constructions	AP	159 636	AC	8 004	151 632	159 613	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	155 364	AS	113 847	41 517	52 100	
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 367 318	AL	2 367 425	999 893	1 231 839	
		Immobilisations en cours	AV	227 307	AW		227 307	194 800	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD	8 500	BE	8 500				
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières *		BH	8 820	BI		8 820	8 820		
TOTAL (II)		BJ	4 243 154	BK	2 503 301	1 739 853	1 959 007		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	56 531	BM		56 531	48 312	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	101 589	BW		101 589	35 875	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 104 660	BY	425 563	1 679 097	1 652 373	
		Autres créances (3)	BZ	397 936	CA		397 936	423 179	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	357 299	CE		357 299	358 224	
Disponibilités		CF	1 057 832	CG		1 057 832	946 736		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 143	CI		3 143	3 081		
	TOTAL (III)	CI	4 078 990	CK	425 563	3 653 427	3 467 780		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	8 322 144	IA	2 928 864	5 393 280	5 426 787		
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	8 820	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

Désignation de l'entreprise SARL STDTP TRANSPORT RINO		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 250.000)	DA	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	25 000	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	980	980
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	3 425 555	3 312 383
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	210 491	293 172
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 912 025	3 881 534
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	68 407	68 407
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	68 407	68 407
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	473 022	656 545
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	70 794	52 448
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	900	3 100
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	426 103	372 460
	Dettes fiscales et sociales	DY	439 213	392 292
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 816	
Compte régul.	EB			
	Produits constatés d'avance (4)			
	TOTAL (IV)	EC	1 412 848	1 476 845
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	5 393 280	5 426 787
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 411 948	1 473 745	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

Désignation de l'entreprise : SARL STDP TRANSPORT RINO		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF	13 078		
		FG	2 932 649	FH		FI	2 932 649	3 060 361	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 932 649	FK		FL	2 932 649	3 073 439	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	5 004		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	420 340	312 287	
	Autres produits (1) (11)					FQ	623		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 358 616	3 385 726
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	459 473	459 889	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(8 219)	5 881	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	876 130	818 349	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	43 505	34 466	
	Salaires et traitements *					FY	828 345	803 340	
	Charges sociales (10)					FZ	111 580	102 438	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	347 631	410 634
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	425 563	388 701
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1 326	1 017	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 085 335	3 024 714	
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	273 281	361 012	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 420	4 812	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	4 420	4 812	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	32 160	32 865	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	32 160	32 865	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(27 740)	(28 053)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	245 541	332 959	

Désignation de l'entreprise SARL STDTP TRANSPORT RINO				Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	30 921	4 718	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	6 382	6 885	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	37 303	11 603	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	52 345	38 408	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		12 983	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	52 345	51 390	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(15 042)	(39 787)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	20 008			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 400 339	3 402 141	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 189 848	3 108 970	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	210 491	293 172	
REVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ		15 081	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	31 639	40 782	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	30 297	30 073	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6		obligatoires	A9	30 297	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PENALITES AMENDES							
CHARGES S/ EXE ANTERIEURES							
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR							
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Designation de l'entreprise SARL STDTP TRANSPORT RINO										Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8			D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	125 567	KE			KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	190 643	KH			KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	159 636	KK			KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN			KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ			KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	148 394	KT			KU	6 970
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	32 494	KW			KX	
		Matériel de transport *				KY	3 235 324	KZ			LA	89 000
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	10 499	LC			LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF			LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	194 800	LI			LJ	46 621
	Avances et acomptes					LK		LL			LM	
	TOTAL III					LN	3 971 790	LO			LP	142 592
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M			8T	
	Autres participations					8U		8V			8W	
	Autres titres immobilisés					1P	8 500	1R			1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	8 820	1U			1V	
	TOTAL IV					LQ	17 320	LR			LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	4 114 677	OH			OJ	142 592	
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV		LW	125 567	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	190 643	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	159 636	MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agenets et am des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	155 364	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU		MM		MN	32 494	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	3 324 324	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	10 499	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	14 115	NA	227 307	NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG	14 115	NH	4 100 267	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			Iz		OU		M7		OW		
	Autres participations			IO		OX		OY		OZ		
	Autres titres immobilisés			11		2B		2C	8 500	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	8 820	2G		
	TOTAL IV			13		NJ		NK	17 320	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			14		OK	14 115	OL	4 243 154	OM			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

RR

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) * Table with columns for Immobilisations Amortissables, Montant des amortissements au début de l'exercice, Augmentations, Diminutions, and Montant des amortissements à la fin de l'exercice.

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Table with columns for Immobilisations amortissables, DOTATIONS (Colonnes 1-3), REPRISES (Colonnes 4-6), and Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice.

CADRE C

Table with columns for Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices, Montant net au début de l'exercice, Augmentations, Dotations de l'exercice aux amortissements, and Montant net à la fin de l'exercice.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO				Néant <input type="checkbox"/> *					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	68 407	4U	4V	68 407			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	68 407	TV	TW	TX	68 407		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	8 500	07	08	09	8 500		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	388 701	6U	425 563	6V	388 701	6W	425 563
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	397 201	TY	425 563	TZ	388 701	UA	434 063	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	465 608	UB	425 563	UC	388 701	UD	502 470	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	425 563	UF	388 701				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	8 820	UV	8 820	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	921 553	921 553		
	Autres créances clients		UX	1 183 108	1 183 108		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	20 492	20 492		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	43 407	43 407		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	158 888	158 888	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	175 150	175 150		
	Charges constatées d'avance		VS	3 143	3 143		
	TOTAUX		VT	2 514 560	2 514 560	VU	VV
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	473 022	473 022		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	426 103	426 103			
Personnel et comptes rattachés		8C	78 813	78 813			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	300 633	300 633			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW				
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	59 767	59 767		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	70 794	70 794			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 816	2 816			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 411 948	1 411 948	VZ		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	291	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	70 794
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	183 815	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

RR

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122017				
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés				WA	210 491		
	de son conjoint		moins part déductible *		WB			
	à réintégrer :				WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	1 713	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	5 203		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités	WJ	13 171	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	9 608		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				17	20 008		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		18			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		35 955		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
					TOTAL I	296 149		
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		WW			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A		WB			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					ZY		
	Majoration d'amortissement *					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - I (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	140 622
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	Z1		61 778		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RESULTAT FISCAL					TOTAL II	202 400		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	93 749			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	12 759			
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	80 990	0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

Désignation de l'entreprise SARL STDTP TRANSPORT RINO		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	12 759	
Déficits imputés (total lignes XB et XI. du tableau 2058A)	K5	12 759	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A. ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	34 788	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
TVTS 2015	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO										Néant <input type="checkbox"/> *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	3 312 383		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	293 172					ZD									
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE	180 000									
						Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	ØF	3 605 555			Report à nouveau <small>(NB le total I dont nécessairement être égal au total II)</small>	ZG	3 425 555									
						TOTAL II	ZH	3 605 555									
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ												
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR												
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS												
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	161 371		138 349									
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	114 451		XQ	114 451		152 928									
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU												
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	32 277		23 341									
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV												
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	568 032		503 730									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	876 130		818 349								
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	5 107		2 384									
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	38 398		32 082									
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	43 505		34 466								
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY												
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ												
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2017) *				ØB	720 345											
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%		%							
- Numéro de centre de gestion agréé *		XP	1	0	2	9	7	3	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art. 38 II de l'ann III au CGI) Sinon 0			ZR					
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RG							
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur										RH							
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL							
					Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO							
					Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH			N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

RR

Désignation de l'entreprise : **SARL STDTP TRANSPORT RINO**

Néant *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1	DIVERS				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
				②	③			④
					19%	15% ou 12,80%		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

RR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL STDTP TRANSPORT RINO** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② :

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19%, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO				Néant <input type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RA

16

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO			Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	Durée en nombre de mois 12
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		2 932 649
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		31 639
TOTAL 1	OX		2 964 288
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		623
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		5 004
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		5 627
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		459 473
Variation négative des stocks	OQ		(8 219)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		761 679
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		1 326
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		1 214 260
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 755 655
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DIEF)	SA		1 755 655
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 964 288
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP		30
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

eR

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1 2 (1) Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|1|7**

N° SIRET **4|0|3|5|1|3|6|8|2|0|0|0|2|7**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL STDTP TRANSPORT RINO**

ADRESSE (voie) **4 rue du Bac**

CODE POSTAL **97320** VILLE **SAINT LAURENT DU MARONI**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 []

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **2**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **10 000**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) **Mr** Nom patronymique **RINO** Prénom(s) **Robert**

Nom marital [] % de détention **90,00** Nb de parts ou actions **9 000**

Naissance : Date **26021971** N° département **973** Commune **saint laurent du maroni** Pays **GUYANE FRANC**

Adresse : N° **1 571** Voie **av Gaston Monerville**

Code postal **97320** Commune **saint laurent du maroni** Pays **GUYANE FRANCAISE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|12|20|17

N° SIRET 4|0|3|5|1|3|6|8|2|0|0|0|2|7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL STDTP TRANSPORT RINO

ADRESSE (voie) 4 rue du Bac

CODE POSTAL 97320 VILLE SAINT LAURENT DU MARONI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL STDTP TRANSPORT RINO

du 01012017

Adresse 4 rue du Bac 97320 SAINT LAURENT DU MARONI

au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :		
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩ 93 749
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩ (12 759)
Nom et qualité du signataire RINO Robert GERANT		A SAINT LAURENT..... le Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

RR

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012017 et clos le 31122017 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)
 Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)
 Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD
 Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE SAINT LAURENT DU MARONI 3 BLD MALOQUET 97320 SAINT LAURENT DU MARONI
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
 SARL STDTP TRANSPORT RINO
 4 rue du Bac
 Identification du destinataire : 97320 SAINT LAURENT DU MARONI
 651 Insp. IFU 600773 N° dossier 40351368200027 N° Siret

B ACTIVITE
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Autres transports routiers de
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

REGIME FISCAL DES GROUPES
 Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
 - Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.
 n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)
 1 Résultat fiscal : Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % : 42 870 ; Bénéfice imposable au taux de 28% : ; Bénéfice imposable au taux de 15% : 38 120 ; Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) :
 2 Plus-values : Plus-values à long terme imposables au taux de 15% ; Résultat net de la concession et de la sous-concession de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) ; Plus-values à long terme imposables au taux de 19% ; Autres plus-values imposables au taux de 19% ; Plus-values à long terme imposables au taux de 0% ; Plus-values exonérées art.238 quinquies
 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité
 Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
 Sociétés d'investissements immobiliers cotés Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux à 15% :
 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone, télécopie :
 - Professionnel de l'expertise comptable : ACTALIS MARONI 23 Avenue du Général de GAULLE 05 94 34 12 00
 I 97320 SAINT LAURENT DU MARONI
 - Conseil :
 - CGA : CENTRE DE GESTION AGREE DE GUY HOTEL CONSULAIRE BP 49 97321 CAYENNE
 - N° d'agrément du CGA : 102973
 A SAINT LAURENT le 16.04.2018
 Signature et qualité du déclarant
 RINO Robert GERANT

RR

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 9 janvier 1978 relatives à l'information et à la liberté d'accès aux données et à leur traitement, ainsi que les dispositions de l'article 17 de la loi n° 2004-80 du 6 août 2004 relatives à l'information et à la liberté d'accès aux données et à leur traitement, sont applicables à ce formulaire.

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL STDTP TRANSPORT RINO**
 et date de clôture de l'exercice **31122017**

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sjé de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1	2	3	4	5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements
RINO Robert Associé 1571 Avenue Gaston Monnerville 97320 SAINT LAURENT DU MARONI	9 000	2014					
RINO Dominique Associé 1571 Avenue Gaston Monnerville 97320 SAINT LAURENT DU MARONI	1 000						

RR

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL STDTP TRANSPORT RINO**
et Date de clôture de l'exercice **31122017**

H | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS I ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

2012/12/1356

Désignation de l'entreprise		SARL STDTP TRANSPORT RINO		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 250.000)	DA	250 000	250 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	25 000	25 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	980	980	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants <input type="checkbox"/> FI)	DG			
	Report à nouveau	DH	3 425 555	3 312 383	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	210 491	293 172	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	3 912 025	3 881 534
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	68 407	68 407	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)		DR	68 407	68 407
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	473 022	656 545	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	70 794	52 448	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	900	3 100	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	426 103	372 460	
	Dettes fiscales et sociales	DY	439 213	392 292	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	2 816			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	1 412 848	1 476 845	
Ecarts de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	5 393 280	5 426 787	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 411 948	1 473 745		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

certifier conforme

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

Désignation de l'entreprise : SARL STDP TRANSPORT RINO		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue } biens* } services *	FD	FE	FF	13 078		
		FG	2 932 649	FH	2 932 649	3 060 361	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 932 649	FK	2 932 649	3 073 439	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	5 004		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	420 340	312 287	
	Autres produits (I) (11)			FQ	623		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	3 358 616	3 385 726
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	459 473	459 889	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	(8 219)	5 881	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	876 130	818 349	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	43 505	34 466	
	Salaires et traitements *			FY	828 345	803 340	
	Charges sociales (10)			FZ	111 580	102 438	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements * } - dotations aux provisions			GA	347 631	410 634
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	425 563	388 701
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	1 326	1 017	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 085 335	3 024 714	
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	273 281	361 012	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	4 420	4 812	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	4 420	4 812	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	32 160	32 865	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	32 160	32 865	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(27 740)	(28 053)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	245 541	332 959	

Désignation de l'entreprise SARL STDTP TRANSPORT RINO		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	30 921	4 718
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 382	6 885
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	37 303	11 603
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	52 345	38 408
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		12 983
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	52 345	51 390
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(15 042)	(39 787)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	20 008	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 400 339	3 402 141
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 189 848	3 108 970
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	210 491	293 172
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
		HQ		15 081
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	31 639	40 782
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	30 297	30 073
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6				
	obligatoires A9		30 297	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PENALITES AMENDES				
CHARGES S/ EXE ANTERIEURES				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR				
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

RA

Désignation de l'entreprise **SARL SDTP TRANSPORT RINO**

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			Consecutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	125 567	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains	KG	190 643	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9	KJ	159 636	KK	KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2	KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3	KS	148 394	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	32 494	KW	KX
		Matériel de transport *	KY	3 235 324	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	10 499	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH	194 800	LI	LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	3 971 790	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
Autres participations		8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés		1P	8 500	1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T	8 820	1U	1V	
TOTAL IV		LQ	17 320	LR	LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG	4 114 677	ØH	ØJ		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LW	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR		ME	MF
	Installations générales, agencements et am. des constructions	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MN	MO
		Matériel de transport	IV		MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	
Avances et acomptes	NC		ND	NE		
TOTAL III	IY		NG	NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		M7	ØW	
	Autres participations	IO		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés	11		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	12		2E	2G	
	TOTAL IV	13		NJ	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	14		ØK	ØL		

RA

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL STDTP TRANSPORT RINO** Néant *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4 375	PF	1 151	PG		PH	5 525
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	22	PN	7 982	PO		PQ	8 004
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	96 294	QA	17 553	QB		QC	113 847
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	26 942	QE	1 355	QF		QG	28 297
	Matériel de transport	QH	2 015 399	QI	318 290	QJ		QK	2 333 689
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 137	QM	1 301	QN		QO	5 439
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 142 795	QV	346 480	QW		QX	2 489 276
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	2 147 170	OP	347 631	OQ		OR	2 494 801

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage		T4	T5	T6	T7	T8	T9
	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
Autres immob. corporelles	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW + NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO Néant <input type="checkbox"/> *								
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TF	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	68 407	4V	4W	68 407		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	68 407	TW	TX	68 407		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		02	03	04	05			
		9U	9V	9W	9X			
		06	8 500	07	08	09	8 500	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	388 701	6U	6V	388 701	6W	425 563
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	397 201	TY	425 563	TZ	388 701	UA	434 063
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	465 608	UB	425 563	UC	388 701	UD	502 470
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		425 563	UF	388 701			
	UG			UH				
	UJ			UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL			UM	UN	
	Prêts (1) (2)	UP			UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT	8 820		UV	8 820	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	921 553		921 553		
	Autres créances clients	UX	1 183 108		1 183 108		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	20 492		20 492		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	43 407		43 407		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	158 888		158 888	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	175 150		175 150		
	Charges constatées d'avance	VS	3 143		3 143		
	TOTAUX			2 514 560		2 514 560	
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VII	473 022		473 022		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	426 103		426 103		
Personnel et comptes rattachés		8C	78 813		78 813		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	300 633		300 633		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	59 767		59 767		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	70 794		70 794		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 816		2 816		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			1 411 948		1 411 948		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	291	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	70 794
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	183 815				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

RR

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : 31122017		
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	1 713	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX
	Amendes et pénalités		WJ	13 171	Charges financières (art. 212 bis) *	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	
			WI	1,7		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		
				- Plus-values soumises au régime des fusions		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	
				M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
			- imposées au taux de 19 %			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			- imputées sur les déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		
				2A		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)
	Zone franche urbaine - TF (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	
				ZI		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
III. RESULTAT FISCAL					TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	93 749	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					12 759	
RESULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	80 990	
					0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RA

DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise SARL STDTP TRANSPORT RINO		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	12 759	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	12 759	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	34 788	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
TVTS 2015	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
	↓	ligne WI	↓
			ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

aa

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	3 312 383	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	293 172		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE	180 000					
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	ØF	3 605 555			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	3 425 555					
				TOTAL II	ZH	3 605 555							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	161 371		138 349					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	114 451		XQ	114 451		152 928					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	32 277		23 341					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	568 032		503 730					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	876 130		818 349					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	5 107		2 384					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	38 398		32 082					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	43 505		34 466					
T.V.A	- Montant de la T.V.A. collectée				YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *				ØB	720 345							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP	1 0 2 9 7 3		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)						ZR		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

RA

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	
I - Immobilisations *	1	DIVERS					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑧	⑨			⑩	19%	15% ou 12,80%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

RR

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO Neant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❸ + ❹ + ❺ - ❻ - ❼
	A 19 % ou 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RR

16

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		2 932 649
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		31 639
	TOTAL 1	OX	2 964 288
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		623
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		5 004
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	5 627
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		459 473
Variation négative des stocks	OQ		(8 219)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		761 679
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		1 326
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	1 214 260
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG
			1 755 655
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA		1 755 655
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 964 288
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			IIR
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP		30
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

RR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1 2 (1) Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|1|7** N° SIRET **4|0|3|5|1|3|6|8|2|0|0|0|2|7**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL STDTP TRANSPORT RINO**

ADRESSE (voie) **4 rue du Bac**

CODE POSTAL **97320** VILLE **SAINT LAURENT DU MARONI**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) **Mr** Nom patronymique **RINO** Prénom(s) **Robert**
 Nom marital [] % de détention **90,00** Nb de parts ou actions **9 000**
 Naissance : Date **26021971** N° département **973** Commune **saint laurent du maroni** Pays **GUYANE FRANÇ**
 Adresse : N° **1 571** Voie **av Gaston Monerville**
 Code postal **97320** Commune **saint laurent du maroni** Pays **GUYANE FRANCAISE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Neant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|1|7]

N° SIRET [4|0|3|5|1|3|6|8|2|0|0|0|2|7]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL STDTP TRANSPORT RINO]

ADRESSE (voie) [4 rue du Bac]

CODE POSTAL [97320] VILLE [SAINT LAURENT DU MARONI]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	10 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [Mr] Nom patronymique [RINO] Prénom(s) [Dominique]
 Nom marital [] % de détention [10,00] Nb de parts ou actions [1 000]
 Naissance : Date [12|11|1976] N° département [973] Commune [saint laurent du maroni] Pays [GUYANE FRANC]
 Adresse : N° [1 571] Voie [av Gaston Monerville]
 Code postal [97320] Commune [saint laurent du maroni] Pays [GUYANE FRANCAISE]

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|1|7

N° SIRET 4|0|3|5|1|3|6|8|2|0|0|0|2|7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL STDTP TRANSPORT RINO

ADRESSE (voie) 4 rue du Bac

CODE POSTAL 97320 VILLE SAINT LAURENT DU MARONI

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique SEM Dénomination PORT DE L'OUEST

N° SIREN (si société établie en France) 447918335 % de détention

Adresse : N° 9 Voie Résidence les Orchidées

Code postal 97320 Commune ST LAURENT DU MARONI Pays GUYANE FRANCAISE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RR



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL STDTP TRANSPORT RINO

du 01012017

Adresse 4 rue du Bac 97320 SAINT LAURENT DU MARONI

au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	93 749
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	(12 759)
Nom et qualité du signataire RINO Robert GERANT		A SAINT LAURENT..... le Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

RR

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 9 janvier 1978 relative à l'informatique et à l'automatique et libérées, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent - elles garantissent aux personnes physiques et morales, y compris les associations, l'accès à leur information personnelle et la sécurité de leurs données.

Exercice ouvert le 01012017 et clos le 31122017 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE SAINT LAURENT DU MARONI, 3 BLD MALOUEY, 97320 SAINT LAURENT DU MARONI

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SARL STDTP TRANSPORT RINO
4 rue du Bac

Identification du destinataire : 97320 SAINT LAURENT DU MARONI

651 Insp. IFU	600773 N° dossier	40351368200027 N° Siret
------------------	----------------------	----------------------------

B ACTIVE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Autres transports routiers de

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET :

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	42 870	Bénéfice imposable au taux de 28 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre I)		Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Plus-values exonérées art. 238 quinquies	
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotés Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : ACTALIS MARONI 25 Avenue du Général de GAULLE 05 94 34 12 00
I 97320 SAINT LAURENT DU MARONI

- Conseil :

- CGA : CENTRE DE GESTION AGREE DE GUY HOTEL CONSULAIRE BP 49 97321 CAYENNE

- N° d'agrément du CGA

A SAINT LAURENT le 15.01.2018
Signature et qualité du déclarant
RINO Robert GERANT

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice
SARL STDTP TRANSPORT RINO
31122017

F | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)	
		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis			total (a à h)

G | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et site de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
RINO Robert Associé 1571 Avenue Gaston Monnerville	9 000	2014					
97320 SAINT LAURENT DU MARONI RINO Dominique Associé 1571 Avenue Gaston Monnerville	1 000						

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL STDTP TRANSPORT RINO**
et Date de clôture de l'exercice **31122017**

H | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SARL STDTP TRANSPORT RINO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 4 rue du Bac		97320 SAINT LAURENT DU MARONI							
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *							
Numéro SIRET * 4 0 3 5 1 3 6 8 2 0 0 0 2 7									
		Exercice N. closé, 31122017							
		Net 31122016							
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 567	AC	5 525	42	1 192	
		Fonds commercial (1)	AI	120 000	AI		120 000	120 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	190 643	AC		190 643	190 643	
		Constructions	AP	159 636	AC	8 004	151 632	159 613	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	155 364	AS	113 847	41 517	52 100	
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 367 318	AU	2 367 425	999 893	1 231 839	
		Immobilisations en cours	AV	227 307	AW		227 307	194 800	
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB			BC					
Autres titres immobilisés	BD		8 500	BE	8 500				
Prêts	BF			BG					
Autres immobilisations financières *	BI		8 820	BI		8 820	8 820		
TOTAL (II)		BJ	4 243 154	BK	2 503 301	1 739 853	1 959 007		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	56 531	BM		56 531	48 312	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	101 589	BW		101 589	35 875	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 104 660	BY	425 563	1 679 097	1 652 373	
		Autres créances (3)	BZ	397 936	CA		397 936	423 179	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	357 299	CE		357 299	358 224	
Disponibilités		CF	1 057 832	CG		1 057 832	946 736		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	3 143	CI		3 143	3 081		
TOTAL (III)		CJ	4 078 990	CK	425 563	3 653 427	3 467 780		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	8 322 144	IA	2 928 864	5 393 280	5 426 787	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	8 820	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :					